

DISPARITES REGIONALES ET REGIONALISATION DANS UNE ECONOMIE DOMINEE DE FAIBLE DIMENSION : ANALYSE DE L'EXPERIENCE IVOIRIENNE

J.-L. LIERDEMAN

RÉSUMÉ

Largement ouverte aux sources de financement extérieures et aux entreprises étrangères, dotée d'un système politique et d'un appareil législatif qui concourent à leur offrir les conditions d'intervention les plus attrayantes, la Côte-d'Ivoire trouve dans cette extraversion érigée en doctrine le véritable moteur de sa croissance présente.

Que ce mode de croissance réalise spontanément un aménagement satisfaisant de l'espace étonnerait : le drainage de l'arrière-pays forestier vers ses points d'appui portuaires et les contraintes de l'industrialisation accentuent progressivement les disparités régionales.

Tenter de réduire ces disparités par la mise en œuvre d'une politique de péréquation risque de compromettre la croissance des centres moteurs et d'entrer en contradiction avec l'option prioritaire en faveur d'un taux de croissance global maximum. La théorie du développement à base régionale permet-elle d'entretenir l'espoir de susciter à l'intérieur du pays des pôles de développement régional susceptibles d'atténuer l'extraversion fondamentale de l'économie ? L'analyse montre que l'apparente polarisation par le commerce, les transports et les services publics recouvre des espaces économiques de faible dimension, multi-cloisonnés et dominés par Abidjan.

Et l'expérience de régionalisation de l'actuel plan quinquennal a révélé le caractère factice de la participation régionale à un processus de planification sectorielle de la croissance dont la logique est d'abord celle de la rentabilité pour l'investisseur étranger. S'attaquer au problème en soi insoluble des disparités régionales c'est en fait se masquer le seul problème important : celui de l'intégration économique nationale qui passe par une stratégie d'intraversion, celle-ci étant elle-même soumise, dans le cas des petits pays, à la création d'un espace économique intégré multinational suffisamment vaste pour que puissent s'y constituer des pôles de développement moins précairement liés aux systèmes économiques dominants.

INTRODUCTION

Les principes de planification mis en œuvre en Côte-d'Ivoire jusqu'à présent sont de type exclusivement sectoriel ; c'est par rapport à la structure sectorielle que s'effectue la recherche du processus de croissance optimal.

Apparemment pragmatique et réaliste, le planificateur procède d'abord à un examen rétrospectif de la croissance dans les différents secteurs ; sur la base des tendances ainsi reconnues et à partir d'un inventaire des programmes en cours de réalisation et des projets, il définit en fonction d'une estimation des besoins, les objectifs de production qui devraient être atteints et en déduit les taux de croissance correspondants par secteur. Le taux de croissance global n'est donc que la résultante d'une démarche visant d'abord à dresser un tableau cohérent du probable plutôt qu'à définir une stratégie de conquête du souhaitable.

Largement ouvert aux sources de financement extérieures et aux entreprises étrangères, doté d'un système politique et d'un appareil législatif qui concourent à leur offrir les conditions d'intervention les plus attrayantes, le pays trouve dans cette extraversion érigée en doctrine le véritable moteur de sa croissance présente.

Le rôle fondamental que joue à l'intérieur du Ministère du Plan, au sein de la Direction des Etudes de Développement, la sous-direction de la Comptabilité Nationale caractérise cette approche sectorielle de l'économie et cette réduction des problèmes de développement à une analyse des perspectives de croissance.

Cette démarche repose en fait sur un postulat qui a son utilité à un certain stade de la recherche et à un certain niveau d'abstraction mais qui n'est plus recevable quand il sous-tend l'action : tout se passerait comme si l'ensemble de relations qui constituent l'économie nationale était neutre par rapport à l'espace dans lequel il s'inscrit et réciproquement. L'insuffisance de cette approche est cependant ressentie depuis longtemps.

Dès 1961, le Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan décidait de lancer une série d'enquêtes régionales à objectifs multiples concernant la quasi-totalité du territoire. Cette opération tendait à établir un inventaire aussi précis que possible des ressources de la Côte-d'Ivoire et à préparer l'élaboration de programmes de développement économique adaptés aux caractéristiques de chaque région.

Les rédacteurs des perspectives décennales de développement économique, social et culturel pour les années 1960-1970 mettaient par ailleurs l'accent sur les déséquilibres régionaux parmi les problèmes fondamentaux de développement rural : « il est impossible de combler avant longtemps l'écart qui existe entre les régions de savanes et la zone forestière, mais il faut s'efforcer de faire participer chacune de ces régions à l'effort de production et aux résultats de la croissance » ; en matière de développement industriel, ils soulignaient également la tendance à une trop grande concentration de l'activité économique sur Abidjan « et préconisaient déjà, afin d'en éviter les excès, « l'implantation dans toute la mesure du possible, des nouvelles entreprises à proximité des centres de production de la matière première et des centres de consommation du produit fabriqué » ; enfin, le désenclavement du Sud-Ouest, « réserve de production et de peuplement », par la création d'un port et éventuellement d'une ligne de chemin de fer constituait l'un des objectifs en matière d'infrastructure économique.

Mais c'est avec la loi-plan de développement pour les années 1967-1970 que l'idée de programmes de développement régional prend corps. La réflexion du planificateur porte principalement sur le problème des disparités et c'est sur les bases d'une double analyse des déséquilibres ville-campagne et des déséquilibres nord-sud que sont formulés les premières propositions en la matière.

Avec la préparation du plan quinquennal de développement 1971-1975 ces propositions se concrétisent : les premières structures régionales sont mises en place, une réorganisation du Ministère du Plan adaptée à ce nouvel ordre de préoccupations intervient et une première expérience de régionalisation est tentée. Dans le même temps sont entrepris les travaux préparatoires à l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement du territoire ainsi qu'une série de recherches sur les problèmes de développement à base régionale en Côte-d'Ivoire à partir d'une analyse économique régionale effectuée à titre expérimental dans la région du Centre.

On assiste ainsi à l'introduction progressive, dans un système de planification voué à la quantification d'un futur économique sans image spatiale, d'une volonté d'intervention dans la structuration de l'espace engendrée par la croissance et jusqu'à présent livrée sans la moindre tentative de maîtrise aux seules pressions de cette dernière.

C'est en quelque sorte le bilan de cette expérience que nous essaierons de présenter ici.

Nous nous proposons d'organiser cette réflexion autour d'un certain nombre de questions :

— Pourquoi a-t-on voulu mettre en œuvre un processus de planification régionalisé et comment a-t-on procédé ?

— A quels résultats a-t-on abouti ? Ou, si l'on veut, quelle est la marque de cet effort dans le nouveau plan quinquennal ?

— Dans la mesure où — nous le verrons — la réponse à l'interrogation précédente est relativement décevante, quels sont les enseignements à tirer de cet échec ?

L'EXPERIENCE IVOIRIENNE DE PLANIFICATION REGIONALE

I. — COMMENT EST NEE EN COTE-D'IVOIRE L'IDEE DE PLANIFICATION REGIONALE

L'analyse des disparités régionales

La première analyse quantitative des disparités régionales est celle que nous fournit l'annexe V de la loi-plan 1967-1970.

Relativement sommaire, cette analyse est menée à travers quatre ensembles géographiques : Abidjan, Nord, Centre et Sud, ce dernier étant d'ailleurs peu opérationnel puisqu'il regroupe à l'exclusion de la capitale tout ce qui n'est pas le département du Nord ou celui du Centre au sens strict.

Telle qu'elle est, cette analyse mérite cependant d'être rappelée. Elle porte sur les mouvements de population (urbanisation et glissement Nord-Sud), la scolarisation et les déséquilibres économiques (PIB régional, revenus par tête).

On retiendra en particulier que le revenu intérieur net par tête passe (en 1965) de 20 600 F CFA dans le Nord à 52 300 F CFA dans le Sud, et atteint 255 000 F CFA à Abidjan. Le revenu monétaire varie de 3 000 F CFA par tête en milieu rural dans le Nord à 19 000 F CFA dans le Centre, 41 900 F CFA dans le Sud ; il atteint 19 400 F CFA en milieu urbain dans le Nord, 52 000 F CFA dans le Centre et 253 000 F CFA à Abidjan.

Ces graves distorsions économiques se doublent d'inégalités non moins graves dans l'accès à la formation et, d'une manière plus générale, aux équipements culturels, sanitaires et sociaux ; ainsi les taux de scolarisation varient-ils de 77 % dans le Sud-Est à 15 % dans le Nord.

Ces écarts suffisent amplement à expliquer le glissement migratoire Nord-Sud et l'attrait des villes sur les populations rurales ; la relative lenteur de ces mouvements pourrait même étonner si l'on se hasarda à penser que les motivations d'ordre économique sont devenues prédominantes dans le comportement des ruraux.

Le manque de coordination des actions

L'annexe V de la loi-plan attire par ailleurs l'attention sur les effets d'une planification à caractère exclusivement sectoriel quand on l'examine du point de vue des régions. C'est ainsi qu'elle souligne le chevauchement des diverses actions, la mauvaise intégration de certaines d'entre elles — vulgarisation agricole — à l'ensemble de l'effort de développement, le manque d'harmonisation pouvant aller jusqu'à l'incompatibilité dans le temps ou dans l'espace de certains programmes d'investissements ou d'assistance technique.

Les conclusions de l'analyse

La réduction des déséquilibres régionaux qui revêtent des aspects aussi bien sociaux qu'économiques devient donc l'un des objectifs majeurs du gouvernement, qui entend harmoniser le processus de développement des diverses régions.

« Afin d'enrayer l'accroissement des déséquilibres entre les régions, il faut doter celles-ci de structures leur permettant de se développer et d'offrir à leurs habitants des activités et des revenus qui les incitent à demeurer sur place ».

Le gouvernement veut également organiser ce développement de manière cohérente à l'échelon de chacune de ces régions et remédier au manque de coordination dont souffrent les actions en cours.

Il est donc prévu :

- 1) d'organiser le développement des régions à la fois par l'industrialisation des villes de l'intérieur, par l'équipement des centres semi-urbains et par la mise en place d'actions de développement rural ;
- 2) d'élaborer à cette fin des programmes de développement régional assortis des moyens financiers nécessaires à leur réalisation ;
- 3) de remédier au manque de coordination et d'obtenir la participation des intéressés en mettant en place des structures institutionnelles régionales.

II. — LES INSTITUTIONS MISES EN PLACE

Les commissions régionales de développement

Les principales institutions mises en place en application de la loi-plan 1967-1970 (annexe V) sont les Commissions Régionales de développement.

Elles ont pour but de sensibiliser les responsables régionaux à la nécessité d'intégrer les différentes actions qui, considérées isolément, apparaîtraient comme purement sectorielles et, grâce à cette prise de conscience, de provoquer le travail en commun des différents services ou sociétés intéressées au développement d'une même région.

On attend de ces commissions régionales que, participant à la définition de la politique de développement de leur région, elles facilitent la coordination des actions menées par les directions départementales des ministères techniques, les sociétés d'économie mixte et les sociétés spécialisées existantes ou à créer.

Une commission de développement régional est mise en place dans chaque département. Toutefois, la région d'Abidjan et celle du Sud-Ouest échappent à la compétence de la commission de développement régional du département du Sud dans lequel elles s'inscrivent. Ces deux régions relèvent respectivement de la commission pour le développement de la région d'Abidjan créée par le décret n° 66-159 du 26 avril 1966 et de la commission pour le développement du Sud-Ouest.

Le gouvernement n'ose cependant « effectuer sans précautions la mise en place d'institutions aussi novatrices ». Aussi est-il prévu d'installer le plus rapidement possible les commissions de développement régional des départements du Centre et du Nord ainsi que la commission pour le développement du Sud-Ouest, les commissions des autres départements ne devant entrer en activité qu'entre 1968 et 1970 au vu des résultats des premières expériences.

Les délégations régionales du Plan

Dans chaque département*, il est prévu qu'un délégué régional du Plan soit mis à la disposition du Préfet pour tout ce qui concerne l'étude et la coordination des actions de développement. Il devra assurer le secrétariat de la Commission Régionale de Développement. Des échelons analogues seront mis en place auprès de la commission interministérielle pour la région d'Abidjan et la commission spéciale du Sud-Ouest.

Les Délégations Régionales du Plan, dépendant directement du Service Autonome de l'Action Régionale, doivent obligatoirement passer sous son couvert pour leurs relations avec les autres directions et services du Ministère du Plan ainsi qu'avec les administrations centrales des autres Ministères, et reçoivent de ses experts un appui technique pour l'exécution de leur mission.

*Depuis la réforme administrative du 6 juin 1969 qui a porté le nombre des départements de 6 à 24, le terme "région" a cessé de correspondre à l'entité administrative qu'est le département. La région doit être désormais considérée comme un ensemble de préfectures. Le plan régionalisé propose des objectifs au niveau de cet ensemble. Chaque Commission Régionale de Développement a vocation sur tous les départements faisant partie de la région qu'elle représente. Se pose dès lors le problème de la présidence de ces commissions et de la promotion éventuelle de certains préfets au rang de préfet de région.

La réorganisation du Ministère du Plan

Le décret n° 68-363 du 13 août 1968 modifie les attributions et l'organisation du Ministère du Plan en fonction de cette nouvelle orientation.

Pour l'exercice de ses compétences, le Ministre délégué au Plan dispose désormais des directions et services ci-après :

- Direction du Cabinet et Services rattachés :
- Le Service Autonome des Affaires Communes,
- Le Bureau de Synthèse du Plan,
- Le Bureau de la Documentation,
- Le Service Autonome de l'Action Régionale,
- Le Service Autonome de l'Inspection du Plan.
- Direction des Etudes de Développement :
- Direction des Programmes Pluri-annuels de Développement,
- Direction du Développement Industriel.

1) *Le Service de l'Action Régionale* est une équipe opérationnelle rattachée hiérarchiquement au Directeur de Cabinet.

Selon le texte de la charte fonctionnelle du Ministère du Plan (arrêté du 13-3-1969), son objectif est de veiller à ce que le développement ivoirien se réalise harmonieusement entre les différentes régions.

Pour y parvenir il dispose :

- d'un pouvoir hiérarchique sur les délégués régionaux du Plan et d'une fonction d'animation auprès des C.R.D.,
- d'une fonction de coordination de toutes les activités du Ministère en matière d'action régionale,
- d'une fonction de conseil dans tous les travaux de planification et de programmation ayant une incidence régionale.

2) La Direction des Etudes s'enrichit d'une sous-direction de l'Aménagement du Territoire

Tandis que la responsabilité du fonctionnement des Commissions de Développement Régional incombe au Service de l'Action Régionale, la vocation de la Sous-Direction de l'Aménagement du Territoire se situe dans le domaine des études. Cela suppose cependant une collaboration particulièrement étroite entre ces deux services.

Fondamentalement, les tâches de la Sous-Direction de l'Aménagement du Territoire revêtent deux aspects complémentaires, mais distincts :

- Elaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement du territoire et définition d'une politique en matière de localisation des investissements publics et privés.

- Définition de plans régionaux à moyen terme en recherchant d'une part, la cohérence spatiale des objectifs du plan national et d'autre part, en étudiant les modes et les stratégies de développement adaptés à chacune des régions.

En outre, la Sous-Direction assure le Secrétariat de la Commission Nationale de Régionalisation.

Les commissions nationales de planification

Enfin l'article 5 du décret n° 67-303 du 10 juillet 1967, portant application de la Loi-Plan de développement pour les années 1967, 1968, 1969, 1970 (n° 67-302 du 10 juillet 1967) stipule que pour contribuer à l'élaboration de ce plan, il est institué six commissions de planification spécialisées :

- la commission de la production agricole ;
- la commission de l'industrialisation ;
- la commission de l'infrastructure économique ;
- la commission de développement social et culturel ;

- la commission de régionalisation ;
- la commission du Financement et de l'Equilibre.

La commission de la régionalisation a compétence pour examiner les esquisses régionalisées du Plan.

Y disposent en particulier d'un représentant la Commission Interministérielle pour le Développement de la Région d'Abidjan, la Commission Spéciale pour le Développement de la Région du Sud-Ouest, et les Ministères du Plan, de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Production Animale, des Travaux Publics et des Affaires Economiques et Financières.

III. — LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS

Les Commissions Régionales de Développement

Les premières commissions régionales ont été mises en place avec plus d'un an de retard ; la phase expérimentale limitée à deux CRD a par contre été supprimée et l'ensemble des commissions fonctionnait donc fin 1969. Le Ministère du Plan n'avait cependant pas mis à profit ce délai imprévu pour en élaborer les méthodes de travail et c'est dans l'improvisation la plus totale que les premières séances de travail ont été organisées.

De plus, quatre problèmes importants devaient rapidement se poser sans recevoir de véritable solution.

1) La réforme administrative de juin 1969, qui portait à 24 le nombre des départements rendait caduc le cadre d'intervention des 6 CRD créées sur la base des anciens départements. Se pose en particulier depuis cette date le problème de la prééminence du préfet siégeant au chef-lieu de l'ancien département sur les préfets des nouveaux départements détachés de son autorité ; le problème également des directeurs « départementaux » des différents ministères membres de droit des CRD.

2) La création de l'Autorité pour l'Aménagement du Sud-Ouest a priori compatible avec l'existence d'une Commission Régionale du Sud-Ouest, posait en fait le délicat problème de la coordination entre une société d'Etat directement rattachée à la Présidence de la République et un ministère du Plan qui n'y disposait que d'un représentant au sein du Comité de Direction, organe à vocation uniquement consultative.

3) De même, la création de l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama vidait de toute consistance la fonction consultative de la CRD du Centre sur l'un des problèmes fondamentaux par lesquels elle était concernée.

4) Enfin, la Commission Interministérielle pour la Région d'Abidjan, créée depuis 1966, loin de préfigurer la CRD dont les textes prévoyaient de lui faire jouer le rôle, contribuait à laisser à l'écart du processus de planification régionale mis en place les problèmes de développement de l'unique pôle national.

Les responsables de la planification régionale se trouvaient donc dès le début de leur tentative de maîtrise du développement régional coupés des trois éléments majeurs de son organisation ; il leur restait à organiser dans la hâte la consultation des responsables locaux sur les problèmes diffus d'un espace amputé de ses éléments stratégiques : c'était les mettre de facto dans une position tout à fait marginale par rapport aux véritables problèmes du développement national et régional.

Les délégations régionales du Plan

Les délégations régionales du Plan devaient suivre avec beaucoup de retard la mise en place des CRD et seuls les délégués du Centre et du Nord sont jusqu'à présent nommés.

La participation, si faible soit-elle, des régions à l'élaboration du Plan s'est faite sans eux et ils se trouvent ainsi privés d'une expérience qui leur aurait permis d'asseoir leur position auprès des responsables locaux.

Du point de vue du Ministère du Plan s'ajoute à cela que leur étroite dépendance vis-à-vis du SAR les rend étrangers à l'action des autres directions : court-circuités par les agents chargés de mission à l'intérieur, ils voient ainsi leur échapper les seuls moyens actuels de renforcer leur position auprès des autorités régionales.

La structure du Ministère du Plan

Au sein du Ministère du Plan, le partage des tâches entre une sous-direction de la planification régionale et de l'Aménagement du Territoire — chargée, au sein de la Direction des Etudes, de l'élaboration des plans régionaux à moyen terme — et un Service de l'Action Régionale — directement rattaché au Cabinet du Ministère et chargé de veiller à ce que le développement se réalise harmonieusement entre les régions — ne résolvait pas les revendications d'attributions qui l'avaient provoqué mais durcissait au contraire les conflits de compétence ainsi institutionnalisés.

Divers travaux relevant de la Direction des Etudes étaient souvent effectués parallèlement par les deux cellules, tandis que l'avancement des travaux régionaux proprement dits, dont le SAR aurait dû être l'animateur et qui devaient permettre l'élaboration du plan régionalisé, ne parvenait que très tardivement au centre de ses préoccupations. Bien sûr, les Commissions Régionales de Développement ont été mises en place tardivement, et plus encore les premières délégations régionales. Il semble cependant que des groupes de travail régionaux auraient pu les préfigurer et faire progresser, avant leur confirmation par décret, les travaux d'analyse les plus urgents ; encore eût-il fallu pour cela que le SAR dispose des moyens nécessaires à leur animation. Quant à la DED, pratiquement coupée de tout contact régional, il lui était difficile d'entreprendre autre chose qu'un document préparatoire établi à partir des données disponibles au niveau central.

L'absence de calendrier de travail rigoureusement défini en commun devait contribuer à couper l'une de l'autre les deux équipes chargées des problèmes régionaux.

Les commissions de Planification

Si dans l'ensemble les commissions nationales de planification n'ont fourni à l'élaboration du Plan qu'une contribution tout à fait symbolique, la Commission de la Régionalisation n'a reçu quant à elle le moindre début de concrétisation.

Rien n'était fait — et pour cause — au niveau régional quand l'ensemble des Commissions ont été consultées en juin 1968, hormis le document régionalisé élaboré au niveau central ; et le retard accumulé dans la préparation du plan devait conduire à la suppression de la seconde session initialement prévue pour juin 1970 : comme nous le verrons en examinant le travail des CRD, la matière à soumettre à la Commission de Régionalisation aurait d'ailleurs été très mince encore à cette époque, qui marquait cependant le terme des travaux de préparation du Plan.

IV. — LA PARTICIPATION REGIONALE AUX TRAVAUX DE PLANIFICATION

Les documents remis aux CRD

C'est à partir des travaux d'analyse effectués par la DED, et en particulier à partir de la première esquisse régionalisée des objectifs de production que le SAR entreprenait en 1969 la préparation de dossiers économiques régionaux.

Ces dossiers comportaient tout d'abord une description géographique de la région concernée, elle-même décomposée en sous-régions homogènes. Ces études étaient reprises d'un document de travail précédemment établi à la demande du Ministère du Plan afin d'étayer un découpage ultérieur en régions et sous-régions d'intervention. Après cette présentation synthétique étaient regroupées sectoriellement — secteur primaire, industrie, infrastructure économique, infrastructure sociale et culturelle, habitat-édilité — l'ensemble des données quantitatives régionales disponibles ainsi que les grandes lignes des projets pris en compte dans la première esquisse et concernant la région.

En annexe de ce document un certain nombre de tableaux reprenaient le contenu de la première esquisse régionalisée et les indicateurs régionaux qu'elle fournissait ainsi que diverses données statistiques scolaires et sanitaires détaillées. Les experts du Ministère du Plan se présentaient ainsi devant les Commissions Régionales porteurs de plus d'informations qu'elles ne pouvaient espérer en fournir et porteurs surtout d'une image de l'avenir régional qui semblait s'être décidé sans elles ; elles pouvaient dès lors se poser légitimement la question de leur rôle dans le processus de planification.

Et si les discours et exposés qui leur ont été faits ont bien mis l'accent sur la fonction de consultation et de critique constructive que l'on attendait d'elles, la structure du document qui leur était remis renforçait au contraire l'impression toujours ressentie jusque-là d'une tête abidjanaise seule maîtresse de leur devenir.

On peut ici comparer utilement ce climat qu'a pu créer au Cameroun un schéma absolument inverse : un Ministère du Plan d'abord demandeur d'information et catalyseur d'une réflexion régionale de laquelle il attendait un diagnostic et une claire expression des problèmes spécifiquement régionaux. L'efficacité de la participation des régions à l'élaboration du plan n'en a peut être pas en fin de compte été meilleure mais l'impression d'être réellement concernée par les décisions d'ordre régional permet certainement d'espérer une participation plus active lors de son exécution.

Les travaux des CRD

Toujours est-il qu'il a fallu en Côte-d'Ivoire répondre à la première question des CRD : que nous reste-t-il à faire ?

Et sur ce point, la doctrine du Ministère du Plan n'était pas prête. C'est empiriquement, au cours des premières séances de travail, qu'elle s'est forgée.

La première idée lancée et qui est restée l'idée directrice des travaux durant toute l'année 1969 et le premier semestre 1970 consistait à dire aux CRD : formulez des vœux, on les transmettra au niveau central. Il apparut très vite que l'imagination régionale était limitée ; les premiers vœux furent ou timides et peu différents des orientations retenues par l'esquisse du plan, ou totalement irréalistes.

Dans une seconde phase, les experts du Ministère du Plan furent donc amenés à suggérer aux CRD un certain nombre de vœux qu'il leur était possible de formuler, ceux-ci en général sur la base d'idées de projets déjà lancées au Ministère mais sans qu'une localisation précise ne soit retenue. La démarche alla même jusqu'à suggérer le même vœu à deux ou trois régions, les mettant ainsi en situation de rivalité régionaliste face à un Ministère du Plan arbitre alors qu'une saine pédagogie eût au contraire préféré faire prendre en considération par chacune des régions les contraintes et avantages comparatifs des unes et des autres pour les amener à fonder leur choix sur une analyse régionale cohérente avec l'intérêt économique national.

En fin de parcours, on aboutissait donc dans chacune des commissions à un impressionnant catalogue de vœux d'ordre très divers et parmi lesquels il fallait quand même faire un tri et opérer un regroupement. C'est alors que fut lancée l'idée de fiche-projet et que fut rédigé par le SAR le premier document méthodologique (oct. 1969).

Ce document rappelle tout d'abord que « chaque CRD doit juger et éventuellement rectifier ou compléter la partie du plan concernant sa région ».

La CRD doit être organisée en sous-commissions sectorielles : production agricole et animale, industrie, infrastructure, développement social et culturel. A l'intérieur de chaque sous-commission, le travail est réparti en sous-secteurs (santé, enseignement, etc., pour le secteur socio-culturel). Les responsables de ces sous-secteurs établissent un pré-rapport qui subira un premier examen critique au sein de la sous-commission.

Si certains problèmes dépassent la compétence d'une seule sous-commission ou nécessitent une étude particulière, des groupes de travail *ad-hoc* seront constitués.

Sur la base des prérapports ainsi établis, il est demandé aux rapporteurs des groupes de travail ou sous-commissions de préparer une note de synthèse qui fasse ressortir l'évolution souhaitable du secteur concerné.

Ces travaux et les vœux qui en sont dégagés sont alors présentés devant la CRD réunie en séance plénière. C'est enfin au rapporteur général qu'il incombe de rédiger les conclusions des travaux de la CRD et de résumer la politique que la région souhaite voir mise en œuvre en précisant en quoi cette politique diffère de l'esquisse qui lui a été présentée pour avis.

Le dossier à présenter par chaque CRD devait finalement comporter :

- 1) les rapports des responsables de sous-secteurs et des groupes de travail,
- 2) les procès-verbaux des réunions plénières de la CRD et des sous-commissions,
- 3) les synthèses des rapporteurs des sous-commissions et du rapporteur-général ;
- 4) les vœux adoptés par la CRD, classés, par sous-secteur, par ordre de priorité ;
- 5) des fiches spécifiques à l'appui de chacun de ces vœux.

Les demandes des régions devaient être accompagnées de justifications précises et leur coût éventuel devait faire l'objet d'une première estimation.

Certains vœux, le plus souvent d'ordre général ou réglementaire, ne pouvaient se traduire, comme d'autres, par une ou plusieurs fiches de projet bien précises. Il était alors demandé aux CRD de les appuyer par un exposé des motifs et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Quand le niveau régional ne disposait pas des renseignements, chiffres ou statistiques nécessaires à l'établissement des fiches, les experts du SAR se chargeaient de les leur fournir, soit en reprenant les données dont disposait le Ministère du Plan soit en s'enquérant auprès des Ministères Techniques intéressés. Ces fiches-projets, établis au stade premier de la définition des objectifs et non, comme il est habituel, lors de la phase de programmation, avaient pour fonction de préciser autant que possible les coûts des modifications apportées afin d'en vérifier la cohérence avec les moyens disponibles pour l'ensemble de la Nation.

Ce programme de travail, très lourd puisqu'il demandait finalement à chaque chef de service régional d'élaborer un mini-plan sectoriel et à l'ensemble de la CRD d'examiner la totalité de ces mini-plans et d'en juger, commencé fin 1969 pour certaines commissions, était à peine achevé, fiche-projets non comprises, début 1970.

Les documents de synthèse élaborés par le SAR

C'est donc au début de 1970 seulement que le SAR pouvait entreprendre les premiers travaux de synthèse.

Un premier document fournissait par région et par secteur une liste exhaustive des projets d'intérêt régional et local avec estimation de leur coût.

Une série de documents plus élaborés présentait ensuite par secteurs les observations et propositions formulées par les Commissions Régionales ou, à travers elle, par le SAR qui présentait ainsi, face à la DED, une sorte de contre-plan résolument animé d'une double volonté de déconcentration des investissements orientés sur Abidjan et d'arbitrage préférentiel en faveur de la savane. Il faut d'ailleurs

rappeler que les deux premières CRD mises en place avaient été celles du Centre et du Nord et que la Commission pour le développement de la région d'Abidjan n'a nullement été associée aux travaux de planification régionale.

La doctrine des responsables de la politique de régionalisation était donc sans ambiguïté et ne s'embarrassait pas de réflexions théoriques préalables sur le bien-fondé de ce double choix et sur les garanties qu'il offrait à long terme de résoudre le problème affronté ou d'être compatible avec les autres options fondamentales du plan.

L'articulation des travaux de planification sectorielle et des travaux de planification régionale

Au moment où prenaient forme les travaux de synthèse du SAR, élaborés à partir des consultations des CRD sur la base de la première esquisse du plan, les travaux de la DED arrivaient à terme avec la rédaction définitive de la seconde esquisse du plan en mai 1970.

C'est donc sur un malentendu fondamental que devait s'opérer la confrontation des deux documents. Il n'était en effet plus question de modifier autrement que dans le détail un plan national à caractère sectoriel laborieusement construit ; volontairement plus ambitieuse que la première, la seconde esquisse exploitait à la limite de leurs possibilités les ressources nationales ou extérieures mobilisables et l'équilibrage en avait été difficile.

Par ailleurs, nombre de critiques ou propositions formulées à partir de la première esquisse étaient totalement en porte-à-faux ou devenaient superflues face à la deuxième ; logiquement tout était à refaire mais il était trop tard : l'achèvement du plan était prévu pour la fin de l'année.

Un certain nombre d'ajustements de détail qui ne remettaient pas en cause la structure du plan national furent cependant effectués : ils ne modifiaient en rien les objectifs retenus et l'on peut sans caricaturer les faits *considérer que le contenu régional du plan était totalement inscrit dans le document de type sectoriel élaboré au seul niveau central et que le travail des CRD, totalement déconnecté du mode de planification déjà rôdé par les précédentes expériences, est resté pratiquement ignoré du planificateur.*

V. LE CONTENU REGIONAL DU PLAN

Ce constat d'échec étant fait, il restait au niveau central la possibilité d'une réflexion sur les effets régionaux des objectifs sectoriels retenus. Cette réflexion pouvait éclairer les choix encore révisables relatifs à la localisation des programmes ; celle-ci avait fait très souvent l'objet d'un examen attentif — en particulier lors de la fixation des objectifs agricoles —, mais cet examen secteur par secteur ne garantissait pas la cohérence des résultantes.

Les perspectives agricoles

En ce qui concerne la production agricole, trois conclusions majeures devaient se dégager :

— la croissance rapide de la production agricole en zone forestière masque en fait, en raison de la part croissante des blocs industriels et en raison de l'immigration de main-d'œuvre sur laquelle elle repose, une amélioration très lente du revenu per capita pour la population paysanne ;

— l'important accroissement du revenu monétaire dans le Nord et la réduction des disparités qui devrait en résulter supposent réalisés des objectifs ambitieux dont nous avons précédemment tenté de montrer les problèmes de force de travail disponible auxquels ils risquaient de se heurter. Cette analyse ne sera pas reprise ici. Rappelons quand même que, malgré les améliorations de rendements espérées, en particulier sur le riz et le coton, les déficits de main-d'œuvre en savane risquent d'atteindre 20 à 30 % des besoins correspondant aux objectifs entre 1975 et 1980. L'espoir de développement de la savane qui apparaît à travers les objectifs du plan repose donc en grande partie sur la réussite des opérations de développement intégré et des efforts de mécanisation qui y seront tentés ;

— l'examen du problème des superficies nécessaires à la réalisation des objectifs agricoles effectué dans la première esquisse régionalisée, et dont les conclusions restent valables, confirme encore ce

diagnostic ; les disponibilités en terre cultivable rendent indispensable une fixation des cultures, et la superficie moyenne à cultiver par actif résultant des objectifs fixés suppose une restructuration des exploitations et leur adaptation à une mécanisation rentable.

Le document définitif du plan reprend finalement l'essentiel de cette analyse ; mais l'optimisme de commande qui présidait à son élaboration devait atténuer les inquiétudes qu'elle manifestait.

Ces réserves faites, on peut cependant retenir un certain nombre d'indices convergents qui laissent espérer, malgré l'échec d'une expérience de planification régionale inadaptée aux caractéristiques du système et des structures qui en étaient l'objet, une sensible amélioration dans la répartition géographique de la croissance.

Les perspectives industrielles

Dans le secteur secondaire, il est plus délicat d'analyser les perspectives régionales ; le plan ne formule en effet aucune politique de localisation, attitude au demeurant réaliste dans la mesure où, même au prix d'incitations coûteuses, l'économie ivoirienne ne peut espérer acquérir une grande maîtrise en cette matière au cours de la prochaine décennie. C'est donc à partir d'une analyse des projets ou des facteurs de production qui en permettront la réalisation que ces perspectives régionalisées peuvent être tracées.

On remarque tout d'abord que la production d'Abidjan, qui atteignait 47 % de l'ensemble de la production en 1965, passe à 56 % en 1970 et se stabilise à ce niveau.

Trois régions devraient voir leur industrialisation se développer à partir de 1975 et surtout de 1980 : ce sont l'Ouest avec l'exploitation du minerai de fer, le Sud-Ouest avec sa pelletisation et l'usine de pâte à papier ; le Nord enfin dans une moindre mesure, avec un projet de sucrerie.

Les positions des autres régions s'affaiblissent, en particulier celle du Centre, du Sud et du Centre-Ouest qui totalisaient en 1965 près de 44 % de la production et n'en représenteront vraisemblablement que 25 % en 1980.

La répartition régionale des investissements

A propos de la répartition régionale des investissements, deux remarques s'imposent :

1) Le coût de la croissance d'Abidjan, l'importance des ressources mobilisées dans les grandes opérations en cours (aménagement de la vallée du Bandama et investissements massifs dans la région du Sud-Ouest) limitent considérablement les moyens financiers disponibles pour la mise en valeur du reste du territoire. C'est ainsi que sur les quelque 137 milliards d'investissements publics en infrastructure économique prévus pour le quinquennat 1971-1975, 92 environ, soit 67 %, seront consacrés à ces trois ensembles de projets.

2) Tandis que la marge de manoeuvre procurée par les investissements publics est faible, il est peu probable, à moins que l'Etat ne prenne à sa charge les surcoûts entraînés par les délocalisations, que les investisseurs privés ne se dirigent ailleurs que vers Abidjan et San Pedro, en raison des économies externes dont ils bénéficient déjà ou qu'ils peuvent espérer voir apparaître dans un avenir proche autour de ces deux pôles. Pour le quinquennat 1971-1975, 75 % (64 milliards — projet Bangolo inclus — sur 84 (branches 5 à 8 et 10 à 22)) des investissements productifs privés retenus pour le secteur industriel y sont directement rattachés.

Les Fonds Régionaux d'Aménagement Rural

C'est sans doute au niveau des équipements collectifs d'intérêt local, jusqu'à présent laissés à la charge et à l'initiative des populations en milieu rural, que les écarts entre villes et villages ou entre régions pauvres et régions riches sont les plus sensibles ; et ces écarts vont souvent croissant.

Une solution rationnelle à ce problème ne peut être recherchée que dans le cadre d'une politique globale d'aménagement des zones rurales.

C'est ainsi que le ministère du Plan propose un schéma de hiérarchisation des sites habités dont le modèle est constitué par une zone rurale de 3.000 à 10.000 habitants d'environ cinq kilomètres de rayon organisée autour d'un village-centre.

En fonction d'une grille d'équipement définie à partir de ce schéma et mettant en correspondance avec chaque niveau d'agglomération (village élémentaire, village-centre) un type d'infrastructure souhaitable, une contribution financière de l'état modulée selon la participation réelle des populations et le revenu monétaire dont elles disposent devrait permettre aux régions les plus pauvres de rattraper une partie de leur retard.

Un Fonds Régional d'Aménagement rural par région doit permettre aux populations rurales de prendre leurs responsabilités dans la création et l'entretien de ces infrastructures.

Le total des investissements à réaliser sur l'ensemble du territoire a été estimé, en première approche, à 37 milliards ; le programme correspondant pourrait être mené à bien sur une période de 15 à 20 ans.

Les moyens d'exécution

Mis à part le fonctionnement des FRAR qui, sans être négligeables, ne tentent de répondre que très partiellement au problème des disparités et ne concernent d'ailleurs pas les investissements d'intérêt régional proprement dits, on constate que, du point de vue qui nous préoccupe, celui de la régionalisation, la question des moyens d'exécution ne se pose pas.

Dans la mesure où les objectifs régionalisés ne sont qu'une autre formulation des politiques et programmes sectoriels à dimension nationale, dans la mesure où les deux grands projets d'infrastructure susceptibles de modifier l'équilibre spatial relèvent d'autorités pratiquement étrangères au processus de planification — même sous l'angle de la simple concertation —, il reste aux Commissions Régionales à méditer pendant cinq ans sur les écarts qu'elles pourront constater entre une croissance totalement commandée du niveau central et les vœux utopiques ou bien-fondés qu'elles auront pu formuler.

Les délégations régionales pourront évidemment jouer un certain rôle de coordination, à condition toutefois que le Ministère du Plan dans son ensemble le leur reconnaisse ; si elles restent, comme c'est actuellement le cas, des instruments au service du SAR, totalement déconnectées des autres directions et court-circuitées lors de leurs interventions à l'intérieur, on peut craindre qu'elles ne se figent dans une situation marginale, dénuées de moyens et rapidement déconsidérées par les responsables locaux qui préféreront les raccourcis habituels à ce nouveau circuit-moins efficace.

LES DONNEES DU PROBLEME

De cette première tentative de prise en compte des problèmes régionaux par le planificateur ivoirien en vue d'une meilleure participation de ce niveau à la construction économique nationale et en vue d'une réduction des disparités régionales, un certain nombre de réflexions peuvent dès à présent être dégagées.

Notons tout d'abord qu'une relative réduction de certaines disparités régionales, telles qu'elles sont mesurées par les indicateurs dont on dispose, peut être espérée ; nous avons vu cependant que l'ensemble des travaux dits de planification régionale joue en ce domaine un rôle tout à fait mineur. Qu'il s'agisse de la promotion de quelques cultures de savanes, de projets de mise en exploitation des richesses du sous-sol ou du potentiel hydro-électrique, de la conquête du Sud-Ouest, les principaux éléments de cet élargissement de l'espace appelé à jouer un rôle moteur dans la croissance relèvent d'options prises au niveau central et qui procèdent du mode de planification sectoriel habituel.

La seule innovation du plan de développement 1971-1975 est de donner une présentation régionalisée des objectifs d'investissement, de production et d'emploi résultant de ces options.

Mais cette projection spatiale des objectifs du plan n'en modifie en rien la structure et ne requiert d'ailleurs pas la participation des cadres régionaux.

On pouvait cependant penser qu'une participation à titre consultatif des responsables régionaux permettrait d'améliorer l'élaboration du plan et son exécution.

Au niveau de l'élaboration il n'en a rien été : le constat d'échec est ici sans nuances. L'essentiel, et nous y aurons gagné quelque chose, est d'en déterminer les causes.

I. — LES CAUSES D'UN ECHEC

Les causes d'ordre institutionnel

Les causes d'ordre institutionnel sont les plus apparentes et nous les avons examinées précédemment.

Il faut bien voir en effet qu'au niveau de l'élaboration la participation des régions alourdit considérablement les procédures de préparation des dossiers et que son articulation avec les travaux de type sectoriel pose de délicats problèmes de synchronisation des démarches. Une préparation et un respect rigoureux des calendriers de travail sont donc les premières conditions à respecter si l'on ne veut pas que cette consultation soit purement formelle.

Cette participation des responsables régionaux tant au niveau de l'élaboration que de l'exécution des programmes, ne peut par ailleurs être envisagée qu'au niveau des projets spécifiquement régionaux ou locaux. Les grands projets nationaux ne seront examinés que secondairement à travers leurs incidences sur l'espace régional ; les responsables régionaux ne peuvent en effet apporter aucune rationalité supplémentaire en ce domaine : leur petit nombre et leur qualification souvent limitée à la stricte fonction d'exécution pour laquelle ils ont été formés, ainsi que le faible appareil d'information dont ils disposent les rend de ce point de vue totalement dépendants du niveau central.

Une volonté politique limitée

La volonté politique de faire du niveau régional un rouage actif de la planification avait sans doute été surestimée. Crainte de susciter à ce niveau des foyers de contestation des orientations majeures données au développement, scepticisme éclairé vis-à-vis de l'aptitude réelle des structures régionales à apporter à l'élaboration du plan plus de réalisme et à son exécution plus d'efficacité, nécessité dans une économie dominée de poser les problèmes en termes de croissance nationale sans liberté de se préoccuper de ses effets sur la structuration interne de l'économie et sur l'harmonisation du développement des régions, ces trois raisons ont sans doute pesé assez lourdement sur la mise en place de ce nouveau mode de planification.

La recherche d'un taux de croissance maximum conduit à concentrer les efforts du secteur public sur des projets choisis d'abord en fonction de leurs effets d'attraction sur les promoteurs étrangers et les sources de financement internationales.

La logique de la croissance en Côte-d'Ivoire est d'abord la logique du capitalisme international, de la rentabilité pour l'investisseur étranger ; elle n'est qu'en second lieu, et dans la mesure limitée où n'apparaît pas de contradiction flagrante avec le dogme fondamental, la logique du contrôle progressif par des nationaux des instruments de la croissance ; elle n'est qu'en troisième lieu, c'est-à-dire pratiquement au seul plan verbal pour l'instant, une logique de la juste répartition des fruits de la croissance et de la participation de tous à l'orientation de cette croissance.

Dimension économique et polarisation

Il faut enfin et surtout en venir à l'interrogation fondamentale : la dimension économique de la Côte-d'Ivoire permettrait-elle de considérer comme réaliste un mode de planification véritablement régionalisé ?

Même en admettant comme prioritaire une croissance plus harmonieusement diffusée, on peut en effet se demander si pour autant ce type de problème relève, à cette échelle, des techniques dites de régionalisation.

Le contenu économique des espaces sub-nationaux, quelle que soit la manière dont on les définit, et leur faible structuration rendent vaine toute tentative de formulation d'une stratégie du développement à leur niveau. Leurs économies n'ont jusqu'à présent d'autre spécificité que sectorielle.

Et l'apparente polarisation de certains espaces autour des villes de l'intérieur, polarisation de second ordre par rapport à celle qui se dessine autour d'Abidjan, n'est en fait rien de plus que convergence de flux commerciaux — de collecte ou de distribution — et de flux de personnes directement ou indirectement liés à ces flux commerciaux ; cette polarisation telle que la décèle le géographe n'a pour contenu que des échanges sans effets développants ; les centres moteurs sont ailleurs.

Les travaux menés par l'O.R.S.T.O.M. sur la région de Bouaké, et qui avaient pour objectif initial de dégager les éléments de la formulation d'un plan de développement à base régionale, ont mis en évidence l'inadéquation d'un schéma de diffusion des effets structurants à l'échelle à laquelle on avait pu espérer l'appliquer et conduisent à cette conclusion majeure : une véritable planification régionale, s'appuyant sur une politique de développement à base régionale, est en Côte-d'Ivoire sans objet.

La polarisation économique est un mode d'organisation de l'espace économique susceptible de favoriser ou d'entretenir sur cet espace la croissance du revenu ; le pôle répond dès lors nécessairement à un certain nombre de caractéristiques structurelles : il doit être un complexe d'activités organisées autour d'une activité motrice et entre lesquelles existent des relations de complémentarité technique ou économique ; il doit être étroitement couplé avec le milieu environnant. C'est alors seulement que jouent les phénomènes d'amplification, de multiplication et d'économie d'échelles et que le pôle est générateur de croissance. N'attirant plus seulement des flux de produits finis indépendants des flux de matières premières dont il est producteur, produits primaires complémentaires et dont il est partiellement au moins le producteur, qu'il valorise en les transformant en biens intermédiaires ou finaux dont il est partiellement au moins le consommateur. Ainsi s'opère-t-il un certain bouclage entre les divers secteurs de la production et les bénéficiaires des revenus qu'elle engendre, bouclage propice à une diffusion et une amplification des effets des stimulants externes et à une croissance auto-entretenu de l'espace considéré.

Cette forme de polarisation n'est jusqu'à présent amorcée qu'autour d'Abidjan.

Il faut bien noter ici que la croissance dont est générateur le pôle peut se localiser en des points très divers et parfois très éloignés géographiquement du pôle lui-même. Aussi l'espace économique polarisé n'est-il pas nécessairement — et tend-il dans les formes d'économie les plus progressives ainsi que, paradoxalement, dans les formes les plus dominées à n'être qu'exceptionnellement susceptible de

représentation cartographique ; il ne s'exprime correctement que par un tableau de l'ensemble des relations de production et de consommations entretenues entre le pôle, ses zones d'approvisionnement et ses débouchés.

Ainsi la structure du pôle industriel Abidjan en fait-elle un pôle de croissance pour un espace qui est encore très discontinu en Côte-d'Ivoire mais intègre par contre les pays investisseurs à travers les effets des revenus qu'ils en retirent. L'action croissante des firmes multinationales contribuera encore à accentuer ce caractère.

Ceci pour dire qu'un espace économique polarisé est un sous-système économique étroitement intégré que l'on n'enferme pas nécessairement dans les limites d'une région géographique et qu'*a contrario* une région géographique même « polarisée » par le commerce et les transports ne peut aucunement être érigée en espace de développement par diktat du planificateur. Le rôle de celui-ci sera au contraire de susciter, là où une intégration étroite semblera possible entre la production primaire d'une zone et les activités secondaires susceptibles d'y être articulées (en fonction du marché régional, national et international), un sous-système économique suffisamment structuré pour que les effets de multiplication et d'économie d'échelle indissociables d'une étroite intégration puissent engendrer un processus cumulatif de croissance.

Il faut enfin ne pas perdre de vue que l'apparition d'avantages relatifs au niveau d'un centre moteur peut contribuer à rendre plus difficile la croissance d'autres espaces et que la croissance d'un espace économique se nourrit partiellement de la déstructuration de certains des espaces qui lui sont reliés.

Rejetant donc comme sans objet tout projet de planification régionale en Côte-d'Ivoire où les effets d'induction passent nécessairement en l'état actuel du développement — et durablement sans doute à cette échelle — par l'échelon national, il reste néanmoins nécessaire de prendre en compte les effets de la croissance sur la structuration de l'espace et les effets en retour de cette structuration sur le développement de lui-même.

II. — ORGANISATION DE L'ESPACE ET INTEGRATION NATIONALE

L'impasse de l'analyse comparative

La réduction des disparités est un but ; elle n'est pas une méthode. Si l'on prétend l'atteindre par une politique de péréquation, on risque de compromettre gravement la capacité de financement disponible pour les centres moteurs. Une idée comme celle des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural n'est viable que par la faible masse d'investissements qu'elle met en jeu ; conçue au niveau des petits investissements d'intérêt local, elle n'est pas transposable à une échelle supérieure de projets. Il faut admettre comme une caractéristique structurelle du mode de croissance actuel de la Côte-d'Ivoire le maintien sinon l'aggravation — malgré les perspectives apparentes de réduction que le plan s'est attaché à mettre en évidence — des disparités d'une part entre le noyau industriel et le secteur agricole cependant dynamique et qui en est le garant, d'autre part entre les zones de concentration de cultures industrielles de basse-côte liées à la forêt et à la proximité d'un port et les zones de savane dans lesquelles la productivité agricole ne progresse que très lentement et dont l'éloignement accentue le blocage.

Viser à ce que la croissance contribue à la meilleure structuration possible de l'espace reviendra donc à poser le problème non plus en termes d'indicateurs régionaux dont la comparaison ne débouche sur aucune stratégie réaliste mais en termes d'intégration, c'est-à-dire à travers une analyse des projets qui tentera d'éclairer pour les privilégier leurs effets prévisibles sur la multiplication des relations de complémentarité technique ou économique entre les différents agents de l'activité économique. On conçoit dès lors que les problèmes de localisation ne se posent plus en des termes aussi simples que l'on veut bien parfois le croire, et le dilemme Abidjan/Intérieur en matière de politique spatiale d'industrialisation devient un faux dilemme.

Le contenu du concept d'intégration

Un schéma directeur d'aménagement du territoire en ce domaine ne sera pas seulement une réponse à cette alternative, réponse qui ne pourra être que politique d'ailleurs et non de politique économique car on voit mal en quoi la théorie économique pourrait valablement l'éclairer ; le rôle d'un schéma d'aménagement sera dans cette optique, à partir d'une analyse des effets structurants ou déstructurants sur l'espace économique ivoirien de la croissance jusqu'à présent réalisée et des projets en cours, de formuler un certain nombre de directives visant à amplifier les premiers et à amortir les seconds.

Dans les pays dont le développement économique a déjà atteint un niveau élevé, la politique d'aménagement du territoire a pour première tâche de remédier aux distorsions créées par ce développement ; dans les pays dont le développement économique — et en particulier l'industrialisation — ne fait que commencer, la politique d'aménagement du territoire a pour première tâche de modeler son inscription dans l'espace ; il n'est évidemment pas question d'enfermer l'avenir de la structure spatiale dans un modèle directif rigide et nécessairement arbitraire mais précisément de formuler un ensemble de principes directeurs grâce auxquels une structuration originale pourra s'amorcer et progressivement s'enrichir, intégrant au fur et à mesure les nouveaux facteurs de la croissance en un aménagement propice à un dynamisme de plus en plus « autocentré » et « auto-entretenu ».

Il est évident en effet que la croissance économique, et surtout quand elle engendrée et entretenue de l'extérieur, ne réalise pas par elle-même un aménagement satisfaisant de l'espace, ne serait-ce que du seul point de vue de l'aptitude ultérieure du système à entretenir cette croissance et sans même aborder ici le problème d'une juste répartition dans l'espace des possibilités d'intégration à ce système en croissance.

Les principes d'aménagement seront donc étayés par le concept d'intégration qui dans le contexte ivoirien (pays de petite dimension, dualisme, faible industrialisation, économie dominée et croissance extravertie) se réduit essentiellement à quatre éléments (cf. bibliogr. N° 111) :

1° Concentration des opérations (chacune des opérations étant définie elle-même comme un ensemble de projets. En effet, un projet isolé, quelle que soit sa dimension, s'inscrivant dans un espace peu structuré, verra ses effets de multiplication réduits (multiplicateur proche de un ou inférieur à un) en raison de la faible aptitude du milieu à la propagation.

L'organisation d'un ensemble de projets en une opération unique et la concentration de plusieurs opérations sur un même espace contribue à créer le tissu propageur nécessaire grâce à sa propre articulation interne.

La taille d'une opération commande par ailleurs la dimension de l'espace dans lequel elle s'inscrit et seul un espace suffisamment large permet d'intravertir l'essentiel des flux de produits et de revenus mis en œuvre. L'éparpillement sur de multiples petits espaces de projets non reliés entre eux non seulement enrayer la diffusion de leurs effets mais favorise leur maintien dans un circuit extraverti. L'espace régional plurinational sera souvent le seul niveau susceptible de réaliser cette intraversion ; et c'est ici le lieu d'insister sur la nécessité profonde d'une planification multinationale.

2° La simultanéité des opérations ou, plus exactement, leur correcte articulation dans le temps ; seule en effet la prise en considération des délais de propagation des effets permettra d'éviter les déboires d'une apparente concentration qui, spatialement réalisée, manquera de cohérence dans sa dimension temporelle. Les rythmes totalement divergents des opérations de recasement de Kossou et de création de capacité d'accueil dans le Sud-Ouest fournissent un exemple type d'échec en la matière.

3° La définition des fonctions économiques à pourvoir pour réaliser les opérations programmées, et leur répartition afin de créer ou d'intensifier les relations à l'intérieur de l'espace concerné, ceci de façon à réduire l'extraversion, à supprimer les fuites, à densifier au maximum le réseau d'interdépendances entre les éléments du système.

4° La localisation des fonctions à partir d'une analyse des milieux et des potentialités de manière à

provoquer les tensions là où les possibilités de réponses favorables à l'apparition d'un processus cumulatif de croissance soient maximales (réduction de l'extraversion par les capitaux, la main-d'œuvre, les consommations intermédiaires et les débouchés.

La politique d'aménagement du territoire dans un pays comme la Côte-d'Ivoire ne sera donc rien d'autre que l'expression d'une constante vigilance face aux projets sectoriels pour les amener à mieux fonder leur inscription dans l'espace :

- 1) en fonction des effets réciproques prévisibles de chacun d'entre eux sur chaque autre ;
- 1 bis) compte tenu des délais de propagation de ces effets ;
- 2) en fonction des possibilités de réponse positive des milieux d'insertion aux tensions déstabilisatrices qu'ils provoqueront ;
- 3) en fonction des projets relatifs aux espaces concurrents de manière à réduire progressivement cette concurrence au profit d'une meilleure intégration, seule voie réaliste vers une plus grande intra-
version et pour le passage d'une croissance extravertie à une croissance autocentrée et auto-
entretenue.

III. — INTRAVERSION ET INTEGRATION INTERNATIONALE

Ceci revient à dire que le planificateur ivoirien, n'ayant pas la possibilité de s'appuyer, pour y fonder sa stratégie, sur des espaces sub-nationaux dont le niveau de structuration économique soit suffisamment avancé pour qu'ils constituent l'appareil de diffusion et d'amplification qui lui serait nécessaire, doit en susciter la formation par une politique de développement intégratrice qui dans un premier temps se voit contrainte d'abandonner ;

— et son idéal de réduction des disparités régionales, pour favoriser au contraire une concentration d'opérations développantes sur quelques espaces privilégiés ;

— et son souci de faire participer le niveau sub-national à l'élaboration du plan — sauf en ce qui concerne les opérations d'intérêt local ou strictement régional — pour au contraire rechercher au niveau multinational le surcroît de rationalité nécessaire à une poursuite de la croissance et à un réel développement.

C'est par la mise en œuvre d'opérations multinationales articulées entre elles, qu'elles soient commerciales, industrielles, voire agricoles, que pourra peut-être se structurer un espace économique de dimension enfin suffisante pour prétendre à une moins grande extraversion.

Le problème des disparités régionales n'est d'ailleurs pas un problème interne à la Côte-d'Ivoire ; c'est d'abord le problème d'une Afrique de l'Ouest dominée dans laquelle le colonisateur a misé sur la zone côtière et a organisé l'espace en fonction d'un drainage de l'arrière-pays forestier vers ses points d'appui portuaires. Ces disparités persistent et se renforcent à l'heure actuelle au rythme d'une industrialisation fortement conditionnée elle aussi par le coût des transports intra-continentaux ; elles contribuent en outre à vider de leurs hommes les régions de savane attirées par les perspectives de travail rémunérateur dans les zones de plantation et en milieu urbain.

La dichotomie savane/forêt n'étant pas interne à la Côte-d'Ivoire, le déséquilibre croissant qui déstructure la première en retardant sans doute les progrès de productivité de la seconde ne peut être réduit que par la création de pôles de développement pluri-nationaux, par-dessus les frontières qui découpent en trop petites nations, inégalement favorisées par leur localisation, l'espace à prendre en compte. Et la croissance économique de cette région de l'Afrique, pour être correctement mesurée, doit l'être à cette échelle. Les indicateurs de croissance de l'espace national ivoirien ont gagné en réalisme depuis qu'ont été

mises en évidence les disparités internes ; la logique de ce raisonnement conduit à dépasser cet espace national sans cohérence économique propre pour considérer l'ensemble ouest-africain, évaluer à ce niveau la faiblesse des performances et la dispersion des indicateurs, attaquer à ce niveau le problème de l'intégration économique, de la création de pôles de développement et de l'organisation de l'espace économique. Et pour la Côte-d'Ivoire en particulier, c'est ainsi, et non à travers une laborieuse analyse régionale (subnationale) que doivent être posés les problèmes du développement industriel et de sa localisation en sa seconde phase, de la concentration démographique et économique sur Abidjan, des perspectives de développement pour le nord du pays ; ceci en tout cas pour que la poursuite du développement ne se heurte pas à un blocage par suite d'une mauvaise structuration de l'espace économique sur lequel elle devrait inévitablement s'appuyer.

CONCLUSION

S'il est vrai que l'économie ivoirienne a atteint un degré suffisant de complexité et d'autonomie pour nécessiter et permettre une analyse des structures économiques, des objectifs à atteindre et des voies pour y parvenir, il est moins évident que ces conditions soient remplies au niveau sub-national : l'espace est suffisamment différencié pour qu'il soit utile de prendre en considération les facteurs et les implications de cette différenciation mais l'analyse a démontré qu'aucune région n'est actuellement susceptible de faire l'objet d'une tentative de planification qui lui définirait des objectifs propres ; aucune d'entre elles n'a la dimension ni la structuration, ni l'autonomie qui seraient nécessaires pour que cette tentative ait un sens.

Les programmes dits régionaux qui seraient fondés sur l'analyse régionale classique (espaces homogènes) sont en fait trop peu diversifiés pour être autre chose que des tranches de programmes sectoriels ; et les régions structurées dont on serait tenté de rechercher l'organisation autour des centres urbains principaux le sont si faiblement qu'il devient d'une part arbitraire d'en proposer une délimitation et d'autre part utopique d'espérer à ce niveau une quelconque amplification ou même une correcte diffusion des effets des stimulants économiques externes qui pourraient leur être administrés.

De plus, il faut admettre comme première contrainte qu'il est impossible dans les conditions géographiques de la Côte-d'Ivoire, avec l'appareil technique actuellement disponible, et surtout dans le cadre d'une politique d'économie libérale qui joue la carte de la dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour en faire, par une sorte de fuite en avant, le moteur principal de la croissance, d'élaborer un programme général de croissance géographiquement — ni même sectoriellement — équilibré.

La régionalisation du plan au sens propre est donc fondamentalement irréaliste et ce pour quatre raisons au moins :

— tout d'abord parce que la nécessaire concentration sur un seul ou deux espaces de développement des projets nouveaux, dont on connaît les conditions de concurrence internationale qu'ils auront à affronter et dont on sait combien la liste en est limitée, est exclusive d'une politique de réduction des disparités régionales ;

— parce que le rôle dominant des groupes étrangers dans l'exploitation des ressources nationales et des circuits de commercialisation internationaux dans le développement de leurs marchés rendrait cette concentration inévitable alors même qu'elle n'apparaîtrait pas nécessaire ;

— parce qu'à l'inévitable orientation vers un (ou deux) pôle (s) des productions du sol ou du sous-sol destinées à l'exportation en l'état ou après transformation s'ajoute un mouvement des hommes qui touche d'abord les plus qualifiés et manifeste plus encore qu'elle ne perpétue la localisation hors de la région et au-dessus d'elle des centres de décision qui la concernent ;

— il est enfin superflu de reprendre à propos des marchés régionaux ce qui a déjà été dit de la trop faible dimension du marché national dont la ténuité bloque pour longtemps encore tout processus de croissance fondé sur le développement des échanges intérieurs.

Cependant chaque unité administrative, même de faible dimension physique, démographique ou économique, tend, contre toute raison s'il le faut, à faire reconnaître et prévaloir sa spécificité et pense trouver son salut en une cohérence économique interne à base agro-industrielle qui lui permettrait de disposer d'une marge d'auto-détermination régionale.

Cette recherche mal éclairée d'une certaine image du développement, cette revendication mal formulée d'un certain droit à l'égalité des chances a trouvé grâce auprès de certains praticiens et théoriciens de l'économie du développement et la région leur apparaît naturellement comme le premier niveau d'organisation : les tentatives de comptabilité économique régionale, de réflexion économique régionale, de mobilisation des intérêts régionaux en vue de leur concertation concrétisent ce mode d'approche des problèmes spatiaux de l'économie.

Reste à savoir si cette approche, partiellement fondée sans doute quand les centres de décision constituent une indéniable réalité économique, *a fortiori* quand la structure d'une économie régionale atteint un degré de complexité telle qu'il devient nécessaire d'éviter à l'appareil national de décision économique une certaine lourdeur qui pèserait sur son fonctionnement, reste à savoir si cette approche n'est pas totalement erronée lorsqu'on en attend une meilleure intégration, une meilleure participation et une plus grande harmonie dans le développement d'une économie naissante de faible dimension et fortement dépendante de l'extérieur, et plus généralement encore quand le problème que l'on se pose est un problème de développement et de structuration de l'économie nationale (y compris dans sa dimension spatiale) et non plus un simple problème de croissance à structure stable.

D'autre part, si l'on ne peut concevoir un important effort de réduction des disparités nationales sans renoncer en même temps à maintenir l'actuel taux de croissance de la PIB, on ne peut non plus laisser se développer les phénomènes de croissance en espérant que l'aménagement harmonieux de leurs facteurs et de leurs effets se réalisera spontanément.

Bien sûr on ne peut espérer parvenir au développement optimal de l'ensemble de l'espace national par la seule réalisation d'objectifs nationaux sectoriels. En ne prenant pas en compte les effets du développement de tel secteur sur telle portion de l'espace et de telle portion de l'espace sur le reste du territoire on risque de créer ou d'accentuer des déséquilibres régionaux difficilement supportables et qui pourront devenir de véritables freins au développement.

Non prévisibles par l'approche sectorielle, ces effets ne peuvent être saisis qu'à travers une analyse minutieuse de l'espace économique, un contrôle de sa structuration et une ferme stratégie d'aménagement qu'une politique attentive, empirique et souple devra constamment soumettre aux mouvances du réel pour mieux les dominer et en intégrer les effets.

Mais ce n'est pas au niveau régional que l'on peut espérer mettre en place les centres de prévision, de décision et les institutions aptes à promouvoir cet équilibre difficile. La région n'est pas pour l'économie ivoirienne un cadre d'organisation économique possible ; et seul le démarquage, conscient ou non, paresseux ou bien intentionné, de systèmes étrangers considérés comme modèles a pu nous amener à

rechercher à ce niveau un ensemble économique sinon politique ayant sa vie propre à l'intérieur de l'ensemble national, mais l'analyse du réel détruit radicalement ce mythe.

La décentralisation en matière de planification n'est légitime que si elle contribue à réduire la part d'empirisme ou d'intuition que comporte nécessairement le plan national ; or, il n'est point de problème régional proprement dit qui, mal connu au niveau national, le serait mieux au niveau régional. Il existe bien sûr des blocages au développement que seule une politique cohérente et suivie d'aménagement du territoire, doublée d'une action de formation et de mobilisation au niveau des hommes qu'elle concerne peut résoudre : cette action, nécessairement spécifique de chacun des projets mis en œuvre, ne relève cependant plus de l'économiste ; et à ce titre la planification régionale n'a d'autre fonction que de sensibiliser les acteurs du développement aux problèmes qu'il pose et de les associer à titre consultatif aux prises de décision sans que pour autant leur concours puisse apporter quelque élément nouveau aux options que nécessite la détermination des objectifs de production et d'investissement.

Dans une économie de la dimension de la Côte-d'Ivoire, il est au contraire nécessaire qu'un organisme central soit le seul responsable de la définition de l'optimum économique global et reçoive pour mission de centraliser, coordonner et corriger les projets des différents Ministères techniques ou autorités d'aménagement régional pour les faire converger vers cet optimum. C'est donc vers une plus grande concentration des centres de décision qu'il faut s'orienter.

Les effets réciproques des projets seront d'autant moins imprévisibles qu'ils auront été *a priori* considérés comme les charnières des opérations nouvelles et non plus comme résultant accidentellement des interférences entre diverses actions sectorielles : tel est le concept d'intégration que nous avons défini et il s'en déduit la prééminence d'une planification opérationnelle et structurelle sur la classique planification sectorielle et quantitative, plus particulièrement adaptée elle aussi, comme la régionalisation, aux économies déjà structurées et affrontées aux seuls problèmes de la croissance.

Ce serait un leurre que d'espérer améliorer une planification sectorielle inadéquate parce qu'appliquée à un système naissant auquel se posent d'abord des problèmes de structuration en y articulant une planification à base régionale inconsistante.

Cette tentative de synthèse entre deux modes de planification, conciliables et sans doute complémentaires dans une économie très structurée, ne peut ici qu'entraîner un dialogue de sourds entre deux approches tronquées du problème : une approche sectorielle qui ne peut maîtriser les effets structurants ou déstructurants engendrés par les objectifs de croissance juxtaposés qu'elle formule et une approche régionale inévitablement stérile dans un système de faible dimension, peu structuré et fortement dominé.

Les faits sont d'ailleurs les premiers à sanctionner cette double erreur, avant même qu'elle ne soit explicitée par l'analyse : tandis que la tentative de régionalisation échoue, la planification sectorielle trop bien rodée tourne à vide et n'embraye plus sur le réel.

Peut être les formules que tentent d'expérimenter les Sociétés d'Aménagement Régional constituent-elles dès lors les premiers éléments d'un renouvellement réaliste du mode de planification, à condition cependant que puissent être maîtrisées les forces centrifuges qui semblent les dominer.

En effet, sans un centre de décision unique et surtout sans une volonté d'intégration croissante entre les diverses opérations ainsi engagées, le développement sera, sous cette forme encore, bloqué par d'insurmontables cloisonnements qui, pour n'être plus sectoriels mais spatiaux, n'en seront pas moins paralysants.

Cette coordination à l'échelle nationale ne suffit d'ailleurs pas ; pour travailler en vraie grandeur, cette planification opérationnelle et structurelle doit dépasser le cadre de la petite nation (ivoirienne en l'occurrence) : les vrais problèmes actuels du développement ouest-africain se situent maintenant au niveau multinational.

Sur le plan industriel en particulier, la phase de développement national appartient au passé. Import-substitution et marché intérieur, stratégie industrielle et commerciale face au marché mondial,

tourisme, transports et télécommunications, formation des élites, recherche, autant d'éléments du développement qui ne donneront leur pleine mesure que s'ils sont mobilisés en fonction d'importantes opérations multinationales seules capables d'asservir au développement de l'Afrique de l'Ouest les effets des avantages comparatifs, les effets d'économie d'échelle et les effets de revenus actuellement stérilisés.

S'attaquer au problème en soi insoluble des disparités régionales c'est en fait se masquer le seul problème important : celui de l'intégration économique nationale qui passe par une stratégie d'intraversion, celle-ci étant elle-même soumise, dans le cas des petits pays, à la création d'un espace économique intégré multinational suffisamment vaste pour que puissent s'y constituer des pôles de développement moins précairement liés aux systèmes économiques dominants.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX D'ANALYSE REGIONALE ET DE PLANIFICATION EN COTE-D'IVOIRE

I. — ANALYSE REGIONALE

Enquêtes régionales effectuées pour le compte du Ministère du Plan (1962-1965)

- 1 - Elaboration d'un programme d'études régionales en Côte-d'Ivoire
MARCINIAK - Février 1962
- 2 - Etude régionale de Bouaké 1963-1964
Bureau d'études régionales de Côte-d'Ivoire - 1965 (4 tomes ; 11 documents annexes).
- 3 - Région de Korhogo - Etude de développement socio-économique
SDES - 1965 - (8 tomes).
- 4 - Etude générale de la région de Man
BDPA - 1965 - (4 tomes).
- 5 - Région du Sud-Est ; étude socio-économique.
SEDES - 1967 - (7 tomes).
- 6 - Région de Daloa - Gagnoa ; étude socio-économique
SEC-OBM - 1967 - (5 tomes).
- 7 - Région Odienné - Séguéla ; étude socio-économique
IDET-CEGOS - 1968 - (3 tomes).
- 7 bis - Etude de la région Odienné - Boundiali
BDPA - 1963 - (8 tomes).
- 8 - Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan 1963-1964
SEMA—CASNA - 1967 - (7 tomes)
- 9 - Côte-d'Ivoire 1965 - Population - Etudes régionales 1962-1965 ; synthèse
L. ROUSSEL - SEDES - 1967. 208 p.
- 10 - Côte-d'Ivoire 1965 - Emploi - Etudes régionales 1962-1965 ; synthèse
L. ROUSSEL - SEDES - 1967 - 192 p.
- 11 - Agriculture - Fiches analytiques (par région et par strates) - Etudes régionales 1962-1965 ; synthèse.
GOUET - SEDES - 1967.

Etudes d'aménagement régional

- 12 - Etude d'aménagement de la région de Dabou
CEGI - 1965 - (2 tomes)

- 13 - Schéma directeur de la région d'Abidjan
CASNA - 1967 - (2 tomes).
- 14 - Plan de développement pour la région du Sud-Ouest
D.R.C. - 1968 - (3 tomes)
- 15 - Programmation du développement de San Pedro et du Sud-Ouest
SMUM - SCET-COOP. 1969 (3 tomes).
- 16 - Vallée du Bandama - Programmation du développement et de l'aménagement régional
SCET-COOP - 1969
- 17 - Esquisse de schéma directeur d'Aménagement de la Région du Sud-Ouest
ARSO - 1970.
- 18 - Programme de mise en valeur de la zone rurale de Fresco
Ministère de l'Agriculture - ARSO - 1970 - (4 tomes ; atlas).
- 19 - L'opération Kossou - Présentation générale
AVB - 1971
- 20 - Développement intégré de la région Kossou-Bandama (zone sud-est)
AVB - 1971.

Recherche en matière d'analyse régionale

- 21 - Le commerce dans la région de Bouaké (Côte-d'Ivoire) ; une étude économique du commerce régional et inter-régional dans l'ouest africain
C. LE CHAU - Cahiers ORSTOM - Série Sciences Humaines
Vol. III 1966, pp. 5-104.
- 22 - Mouvements migratoires et développement économique dans la zone dense à l'ouest de Bouaké
J. MICHOTTE - ORSTOM Sciences Humaines
Vol. I ; N° 9, Abidjan, 1968, multigr. 76 p.
- 23 - Groupes de production et niveaux de revenus dans la zone dense à l'ouest de Bouaké
J. MICHOTTE - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. II ; N° 2, Abidjan, 1969, multigr. ; 75 p.
- 24 - Problèmes d'analyse régionale : les zones rurales et les centres secondaires de la région de Bouaké
J. MICHOTTE et J. CHEVASSU - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. II, N° 4 - Abidjan, 1969 - (2 tomes) multigr., 80 et 39 p., 6 cartes et schéma.
- 25 - Exploitations agricoles en pays djamala - djimini
G. ANCEY - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. II ; N° 6, Abidjan 1969.
- 26 - Ville de Bouaké 1969. Résultats d'enquête ; comptes économiques de la ville ; rentabilité de l'étude
P. CASTELLA - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. IV N° 5, Abidjan, 1971, multigr., 96 p. + annexes.
- 27 - Etude Régionale des circuits de transport dans la boucle du cacao
C. BENVENISTE - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. II, N° 5, Abidjan, 1969, multigr. ; 257 p.
- 28 - Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké
P. CASTELLA et D. BAILLON - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. III, N° 9, Abidjan, 1970, multigr., 90 p.
- 29 - Effets d'un investissement massif dans une région sous-développée et sous-peuplée. SAN PEDRO
J. CHEVASSU - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. IV ; N° 4, Abidjan 1971, multigr., 110 p.
- 30 - Bouaké : sa couronne et sa région. Une analyse des relations de voisinage ville-campagne. Essai d'interprétation
G. ANCEY - ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. IV, N° 7, Abidjan, 1971, multigr., 380 p.

II. — PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Planification sectorielle et programmation

- 31 - Territoire de la Côte-d'Ivoire - 3^e plan quadriennal de développement économique et social
Ministère du Plan - Abidjan - 1958, 206 p.
- 32 - Economie et plan de développement (plan intérimaire 1962-1963) République de Côte-d'Ivoire.
Ministère de la Coopération (République Française) - Paris 1971, multigr. ; 81 p.
- 33 - Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970 (première esquisse)
Direction du Plan - Abidjan - 1962
- 34 - Perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970
Ministère du Plan - Abidjan - 1967 - 250 p.
- 35 - Perspectives décennales (annexes aux) :
 - 1) la projection 1970-1975
 - 2) étude de l'intérêt économique des projets industriels.Ministère du Plan, Abidjan, 1967, 120 p.
- 36 - Loi-Plan de développement économique et social pour les années 1967-1970.
Ministère du Plan, Abidjan, 1967, 92 p.
- 37 - Plan général de développement des télécommunications (1968-1972)
SOFRECOM - STET - 1967 - (4 tomes).
- 38 - Première esquisse du plan quinquennal de développement 1971-1975.
Document de travail à l'usage des commissions de planification.
Ministère du Plan - Abidjan, 1968, 290 p.
- 39 - Les options fondamentales du deuxième plan
Ministère du Plan, multigr., Abidjan, 1968 - multigr., 12 p.
- 40 - Etude du marché d'électricité en Côte-d'Ivoire hors de la région d'Abidjan
EECI - EDF - 1968.
- 41 - Etude des transports en Côte-d'Ivoire
SETEC - 1969 - (5 tomes).
- 42 - Plan sectoriel d'adduction d'eau pour les villes de l'intérieur
Ministère des T.P. - Ministère du Plan - 1969.
- 43 - Deuxième esquisse du plan quinquennal de développement 1971-1975
(+ addendum, + erratum)
Ministère du Plan - Abidjan, 1970 - 381 et 56 p.
- 44 - Les grandes lignes du plan 1971-1975
Ministère du Plan, Abidjan, 1970.
- 45 - Exposé des motifs de la loi-plan 1971-1975
Ministère du Plan, Abidjan, 1971.
- 46 - Projet de loi programme des investissements publics pour les années 1968-1969-1970.
Ministère du Plan, DPP ; déc. 1967.
- 47 - Projet de loi programme des investissements publics pour les années 1969-1970-1971
Ministère du Plan, DPP ; oct. 1968.
- 48 - Loi programme des investissements publics (1970-1971-1972)
Ministère du Plan, DPP ; mars 1970.
- 49 - Loi programme des investissements publics (1971-1972-1973)
Ministère du Plan, DPP ; février 1971
- 50 - Loi programme des investissements publics (1972-1973-1974)
Ministère du Plan, DPP ; déc. 1971.

Planification régionale

- 51 - Propositions pour la préparation du plan 1971-1975 (échelon régional)
(Document de travail à diffusion interne)
B. LECOUR-GRANDMAISON - ORSTOM Ministère du Plan,
Abidjan, sept. 1967, multigr., 20 p.
- 52 - Esquisse régionalisée des objectifs de production (document de travail à diffusion interne)
J.L. LIERDEMAN - Ministère du Plan ; DED ;
Abidjan juin 1968 (2 tomes), multigr., 84 et 63 p.
- 53 - Esquisse régionalisée des objectifs de production - Note complémentaire : superficies nécessaires à la réalisation des objectifs agricoles.
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan, DED. Abidjan, juillet 1968, multigr., 41 p.
- 54 - Centre-Ouest : perspectives de croissance par sous-régions homogènes
(document de travail à diffusion interne)
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan, DED. Abidjan, oct. 1968, multigr. ; 7 p.
- 55 - Ouest : perspectives de croissance par sous-régions homogènes
(document de travail à diffusion interne).
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan ; DED. Abidjan, oct. 1968, multigr., 10 p.
- 56 - 1971-1975. Les dépenses en agriculture encadrée ; une esquisse régionalisée des besoins intermédiaires du secteur agricole (document de travail).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, oct. 1968, multigr., 53 p.
- 57 - Evaluation au niveau régional des besoins en matière d'habitat et d'édilité 1971-1975
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, nov. 1968, multigr. 33 p.
- 58 - Estimation du revenu agricole par sous-régions
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan, DED, Abidjan, déc. 1968, multigr., 14 p.
- 59 - Dossier économique pour le département du Centre (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, déc. 1968, multigr., 38 p.
- 60 - Dossier économique pour le département du Nord (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mai 1969, multigr. 96.
- 61 - Dossier économique pour la région du Sud (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, juin 1969, multigr. 98 p.
- 62 - Dossier économique du Centre-Ouest. Perspectives 1970-1980 (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, juin 1969, multigr. 65 p.
- 63 - Dossier économique de l'Ouest. Perspectives 1970-1980 (document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, juin 1969, multigr. 67 p.
- 64 - Dossier économique de l'Est. (Document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, juillet 1969, multigr. 54 p.
- 65 - Mise en valeur du Sud-Ouest. Perspectives 1970-1980. (Document de travail à l'usage de la CRD)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mai 1969, multigr. 61 p.
- 56 - Travaux des commissions régionales de développement. Note méthodologique (fiche-projet en annexe).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, oct. 1969, multigr. 8 p.
- 67 - La répartition régionale des investissements publics
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan ; DED. Abidjan, janvier 1969, multigr. 14 p.
- 68 - Objectifs de production et force de travail disponible
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan ; DED - Abidjan, oct. 1969, multigr. 34 p.
- 69 - Encadrement agricole en 1970-1975-1980. Effectifs et dépenses par produit et par région
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, août 1969, multigr. 50 p.

- 70 - Les déséquilibres régionaux en milieu rural. Hypothèses de rééquilibrage entre 1971-1980 (document de travail à diffusion interne)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, sept. 1969, multigr. 25 p.
- 71 - Propositions pour la création de fonds régionaux (Document de travail)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, sept. 1969, multigr. 10 p.
- 72 - Région du Nord - Avis et recommandations sur le plan 1971-1975 Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD, Nord - Korhogo - sept. 1969, multigr. 45 p.
- 73 - Région du Centre - Avis et recommandations sur le plan 1971-1975.
Ministère du Plan ; CRD Centre - Bouaké - sept. 1969, multigr. 22 p.
- 74 - Région de l'Est - Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD Est - Abengourou - déc. 1969, multigr. 33 p.
- 75 - Région du Sud - Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD Sud - Abidjan - janvier 1970, multigr. 27 p.
- 76 - Région du Sud-Ouest - Rapport de synthèse - Plan 1971-1975
Ministère du Plan ; CRD Sud-Ouest - Abidjan, février 1970, multigr. 19 p.
- 77 - Région du Centre-Ouest - Plan 1971-1975 - Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD Centre-Ouest - Abidjan, février 1970, multigr. 20 p.
- 78 - Région de l'Ouest - Plan 1971-1975. Rapport de synthèse
Ministère du Plan ; CRD Ouest - Man, mars 1970, multigr., 26 p.
- 79 - Population rurale et urbaine par département et par sous-préfecture
Estimation 1965 ; projection 1970-1975-1980.
J.L. LIERDEMAN et J.P. TROUCHAUD. Ministère du Plan ; DED. Abidjan, février 1970, multigr. 23 p.
- 80 - La croissance agricole et industrielle au niveau régional. (Document de travail à diffusion interne)
J.L. LIERDEMAN. Ministère du Plan ; DED.
Abidjan, février 1970, multigr. 72 p.
- 81 - Les propositions des commissions régionales de développement.
Première estimation du coût des projets d'intérêt régional et local.
(Document de travail à diffusion interne)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan - Mars 1970, multigr. 54 p.
- 82 - Fonds régionaux d'aménagement rural ; investissements 1971-1975 par région et par secteur.
(Document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, 1970, multigr. 11 p.
- 83 - Développement industriel ; perspectives régionales (document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, fév. 1970, multigr., 7 p.
- 84 - Développement agricole ; perspectives régionales. (Document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mars 1970, multigr. 44 p.
- 85 - Propositions de régionalisation de l'enseignement, de la santé, du socio-culturel
(Document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mars 1970, multigr. 29 p.
- 86 - Infrastructure de transport ; adduction d'eau ; éditité. Optique régionalisée. (Document de travail à diffusion interne).
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, avril 1970, multigr. 27 p.
- 87 - Note d'information sur le projet Fonds régionaux d'aménagement rural (F.R.A.R.).
Ministère du Plan, SAR - Abidjan, février 1971, multigr. 9 p.
- 88 - Plan quinquennal 1971-1975. Optique régionale
I. Développement rural
II. Développement industriel

III. Infrastructure économique

IV. Infrastructure et activités socio-culturelles

Ministère du Plan ; SAR - Abidjan 1971, multigr. 200 p.

- 89 - République de Côte-d'Ivoire. Evaluation de la population par unités administratives
J.P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD. ORSTOM, Abidjan, sept. 1967, multigr. ; 32 p.
- 90 - Essai de division régionale en Côte-d'Ivoire
J.P. TROUCHAUD. ORSTOM Sciences Humaines.
Vol. I, N° 8, Abidjan, 1968, multigr., 152 p.

Organisation de l'espace

- 91 - Eléments de définition d'une politique d'organisation de l'espace national ivoirien.
(Document de travail)
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, février 1968 - multigr. 22 p.
- 92 - Proposition pour un cadre régional de planification en Côte-d'Ivoire.
J.P. TROUCHAUD. Ministère du Plan ; DED. Abidjan, mars 1970, multigr. 33 p.
- 93 - Aménagement du territoire et régionalisation du plan (document de travail)
J.L. LIERDEMAN et J.P. TROUCHAUD - Ministère du Plan, DED Abidjan - mai 1970,
multigr., 48 p.
- 94 - Politique de développement régional et d'aménagement du territoire
Ministère du Plan ; SAR - Abidjan, mai 1970, multigr. 40 p.
- 95 - Atlas de Côte-d'Ivoire
Ministère du Plan ; ORSTOM - Université d'Abidjan 1971.
Plus particulièrement :
- | | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Localisation de la population | (J.P. DUCHEMIN et J.P. TROUCHAUD) |
| Densité de population | (J.P. DUCHEMIN) |
| Cultures industrielles | (J.P. TROUCHAUD) |
| Cultures vivrières | (Ph. HAERINGER) |
| Industries | (A. DUCHEMIN) |
| Les villes, le secteur tertiaire | (A.M. COTTEN) |

Documents et études diverses

- 96 - Charte fonctionnelle du Ministère du Plan
Ministère du Plan - Abidjan, mars 1969, multigr., 83 p.
- 97 - La participation populaire au développement national (Rapport présenté à la Conférence de l'OCAM - Niamey - déc. 1968)
Ministère du Plan - Ministère de l'Agriculture.
Abidjan, déc. 1968, (2 tomes) - multigr. 169 et 170 p.
- 98 - Le développement économique et social de la Côte-d'Ivoire (1950-1965)
S. AMIN - Thèse - Paris - 1966 - 460 p.
- 99 - Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire
S. AMIN - Edition de Minuit - 1967, 330 p.
- 100 - L'Afrique de l'Ouest bloquée
S. AMIN - Edition de Minuit - 1971, 300 p.
- 101 - Etudes régionales et plan national
R. BARACHETTE. Revue Tiers-Monde. IEDES
TOME IX, N° 34 - avril-juin 1968.
- 102 - La planification du développement en Côte-d'Ivoire
J.L. FYOT. BIRD - Cours 1964 - Washington.

- 102 bis - La planification ivoirienne
R. CHARBONNEAU - Marchés Tropicaux
11 déc. 1971 - pp. 3808-3829.
- 103 - Etude de comptabilité nationale : essai d'évaluation des capitaux étrangers et de leur rémunération dans les sociétés industrielles et commerciales en Côte-d'Ivoire.
André SCHWARTZ. ORSTOM - Abidjan, mars 1967, multigr., 47 p.
- 104 - Aspects juridiques et institutionnels de la programmation régionale en Côte-d'Ivoire
J. TOUSCOZ - CASHA. Ministère du Plan, Abidjan 1969, multigr., 38 p.
- 105 - Les méthodes de planification régionale au Cameroun.
A. VALETTE. ORSTOM - Ministère du Plan (Rép. du Cameroun) Yaoundé, mars 1971.
- 106 - Planification du développement et Intégration économique en Afrique
NATIONS-UNIES - Conseil économique et social.
Addis-Abbéba, mai 1968, multigr., 80 p.

III. — THEORIE DU DEVELOPPEMENT REGIONAL

- 107 - Le développement régional
J.C. PERRIN. Cahiers ORSTOM ; série Sciences Humaines
Vol. IV, N° 2, Paris, 1967.
- 108 - Outils et cadres pour une planification régionale
M. LHUILLIER. Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines.
Vol. IV, N° 2, Paris, 1967.
- 109 - Régionalisation et Développement (Colloque de Strasbourg)
CNRS, Paris, 1968 - 288 p.
- 110 - Problèmes théoriques et pratiques posés par l'organisation du développement à base régionale en Côte-d'Ivoire (Document de travail)
ORSTOM - Section économie de Côte-d'Ivoire
Abidjan, janvier 1971, multigr., 82 p.
- 111 - Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte-d'Ivoire.
ORSTOM - Section économie de Côte-d'Ivoire - Ministère du Plan. Ministère de l'Agriculture - Sciences Humaines.
Vol. IV, N° 2 - Abidjan, juin 1971 - multigr., 57 p.
- 112 - Les investissements et la propagation de leurs effets dans les pays sous-développés.
Min. de la Coopération (Rép. Française) - ISEA - 1964, 103 p.
- 113 - La région dans la planification économique des pays en voie de développement. L'exemple des nations africaines d'expression française.
M. PENOUIL - Revue d'économie politique - 1964, N° 1, pp. 413-438.
- 114 - Pôles de développement en régions sous-développées et en pays sous-développés (rapport présenté au Colloque de Genève - 1969)
M. PENOUIL - Soc. Sci. inform. 9 (3) - 1970 - pp. 41-69.
- 115 - Modèles dynamiques d'intraversion de l'économie dans les pays en voie de développement
Mahmond ABDEL-FADIL - Economie Appliquée
Archives de l'ISEA. Tome XXIV - 1971, N° 4, pp. 619-658.